

505LM 427/14

76

(1938-39)

A

Accroissement des commandes à la Sté de DIETRICH à Reischaffen afin de lui éviter le chômage et eu égard à sa situation géographique qui ne lui permet pas de recevoir des commandes de la Défense Nationale

Dépêche au M.T.P. à la S.N.C.F.	3.11.38
Lettre S.N.C.F. au M.T.P.	26.11.38
Lettre S.N.C.F. au M.T.P.	16. 1.39

Accroissement des commandes à la Société de DIETRICH à Reischaffen afin de lui éviter le chômage et eu égard à sa situation géographique qui ne lui permet pas de recevoir des commandes de la Défense Nationale

16 janvier 1939.

COPIE

Monsieur le Ministre,

Par votre lettre du 3 novembre 1938, vous avez bien voulu appeler mon attention sur les difficultés graves que pourrait causer à la Société de DIETRICH & Cie à REICHSHOFFEN le ralentissement des commandes de la Société Nationale.

Nous nous sommes efforcés de tenir compte de la situation particulière de la Société de DIETRICH dans l'étude de la répartition des travaux de construction ou de réparations maintenus à l'Industrie Privée.

En ce qui concerne les travaux d'entretien, nous comptons continuer à lui confier des réparations de wagons dans les limites prévues au contrat actuel.

En ce qui concerne les travaux de constructions, nous envisageons les commandes ci-après :

- Un marché de 105 appareils de voie doit être soumis prochainement à la Commission des Marchés ;
- 2 autorails 320 ch., type monocoque, approuvés par décision ministérielle du 16 novembre 1937 et rappelés dans votre lettre, font également l'objet d'un marché en préparation ;
- 50 couplages de wagons à ballast (couplages Talbot) ont été prévus au budget de 1939 pour la Société de DIETRICH.

Enfin, le programme de commandes d'autorails des exercices 1938-1939 que je vous ai soumis par ma lettre du 29 novembre 1938, prévoit l'attribution, à la Société de DIETRICH, de 5 autorails de 300 ch. à gazogène et la consultation de cette Société concurremment à d'autres constructeurs pour la fourniture d'autorails de 5 à 600 ch.

Mais, pour tenir compte du désir formulé par votre lettre du 3 novembre, nous avons revu notre programme avec le souci d'augmenter l'importance des travaux confiés à la Société de DIETRICH.

Il nous a paru possible de remplacer 3 des 17 autorails de 5 à 600 ch. prévus dans ma lettre du 29 novembre par 4

Monsieur le Ministre des
Travaux Publics
244, Boulevard Saint-Germain
PARIS

autorails de DIETRICH de 320 ch. couplables, qui seraient affectés à des centres déjà pourvus d'appareils de ce type.

La dépense totale ne serait pas sensiblement augmentée.

Le programme que je vous ai soumis dans ma lettre du 29 novembre serait alors remplacé par le suivant :

- 14 autorails de 5 à 600 ch. (au lieu de 17),
- 9 autorails de DIETRICH de 300 ch., dont 5 à gazogène,
- 2 autorails Renault, type ABJ
- 6 autorails Michelin 96 places.

J'ai l'honneur, Monsieur le Ministre, de vous renouveler l'assurance de mon très respectueux dévouement.

Le Président du Conseil
d'Administration

Signé: GUINAND.

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

D. 200 1/2

26 novembre 1938.

Monsieur le Ministre,

Par votre lettre MR-30-396 du 30 septembre 1938, relative au projet d'acquisition de 37 autorails, vous m'avez demandé :

- 1° - comment nous comptons utiliser ce matériel, eu égard aux mesures récentes de réduction des parcours voyageurs et à la mise en vigueur des plans de coordination,
- 2° - quelles dispositions avaient été prises pour obtenir un allègement sensible des autorails type Standard.

Vous avez, d'autre part, appelé mon attention sur la nécessité de n'utiliser sur les autorails que du matériel fabriqué en France.

Par votre lettre 30.400 du 3 novembre, vous me rappelez cette demande de renseignements en insistant sur la nécessité de donner du travail aux Usines de la Société de Diétrich et Cie à Reichshoffen.

J'ai l'honneur de vous donner, ci-après, quelques précisions sur ces différents points.

.....

La Société de Diétrich à Reichshoffen recevra sur ce programme une commande certaine de 5 autorails. Elle sera, d'autre part, consultée en même temps que d'autres Constructeurs pour la fourniture d'autorails de 5 à 600 CV.

?

Je vous renouvelle, Monsieur le Ministre, l'assurance de mon très respectueux dévouement.

Le Président
du Conseil d'Administration,

Signé : GUINAND.

MINISTERE
des
TRAVAUX PUBLICS

76
PARIS, le 3 novembre 1938

Direction Générale
des Chemins de fer
et des Transports.

5^{ème} Bureau

MR - 30.400

LE MINISTRE

à Monsieur le Président du Conseil d'Administra-
tion de la Société Nationale des Chemins
de fer.

Mon attention vient d'être appelée d'une façon
toute spéciale sur la situation difficile dans laquelle
les usines de la Société "de Diétrich et Cie" à Reichshoffen
risquent de se trouver à bref délai, du fait du ralentis-
sment sensible des commandes que la Société Nationale
passe à ces établissements (travaux de réparation de maté-
riel roulant et constructions d'automotrices à moteurs
thermiques).

Etant donné leur situation géographique, ces usines
ne sont pas susceptibles de trouver dans les commandes de
défense nationale une activité de remplacement. Je dois,
par ailleurs, attacher une importance particulière aux dif-
ficultés d'ordre social qu'une grave extension du chômage
serait susceptible de produire dans les départements recou-
vrés. J'appelle donc particulièrement votre attention sur
cette affaire.

En ce qui concerne plus spécialement les automotrices,
la construction, par les usines de Diétrich, de deux automo-
trices de 320 CV, type "monocoque" a été approuvée par déci-
sion Ministérielle du 16 novembre 1937. Cette commande ne
serait pas encore passée. Il serait désirable que les

.....

formalités d'établissement du contrat et de présentation à la Commission des Marchés soient achevées à bref délai.

Le programme de constructions d'automotrices de 1938 comporte en particulier II automotrices de Diétrich. Avant de statuer sur ce programme, je vous ai demandé, le 30 septembre 1938, de me fournir des renseignements complémentaires sur l'utilisation des autorails libérés par les mesures de réduction de parcours et de coordination. J'attacherais du prix à recevoir, dans le plus court délai, votre réponse à ce sujet, afin de prendre une décision définitive.

LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS,

Pour le Ministre et par autorisation
Le Conseiller d'Etat
Directeur Général des Chemins de fer
et des Transports,

Signé : CLAUDON.